



BULLETIN D'ADHESION AFEE

Association Française pour l'Economie d'Energie.

Je soussigné(e) Société/Mr/Mme
sollicite, après avoir pris connaissance de l'objet, des statuts de l'association et du règlement intérieur, mon adhésion à l'Association Française pour l' Economie d'Energie (AFEE). (Statut et Règlement Intérieur disponible sur le site : www.af2e.org)

En tant que membre, je souhaite bénéficier du statut suivant :

Merci de cocher les conditions choisies

Membre Adhérent

- Personne Morale (120 € / An)
- Personne Physique (60€/An)

- Adhésion Annuelle à l'AFEE
- Newsletter de l'AFEE

Membre Actif

- Personne Morale (120 € / An)
- Personne Physique (60€/An)

- Adhésion Annuelle à l'AFEE
- Newsletter de l'AFEE
- Proposition de partenariat ou volontariat (Personne Physique)

Mode de règlement de la cotisation

- Paiement Annuel par chèque. Je joins mon chèque à l'ordre de l'AFEE (Association Française pour l'Economie d'Energie).

Merci de retourner votre bulletin d'adhésion accompagné de votre règlement et de la Fiche d'Information dûment remplie à l'adresse suivante :

Association Française pour l'Economie d'Energie
115, rue de la Pompe
75116 Paris.

Date

Signature/Tampon

Suivie de la mention « lu et approuvé »



Fiche D'information Adhérent

* Champs Obligatoires

*Nom / Société :

*RCS :

*Adresse :

*Téléphone :

*E-mail :

Site Internet :

*Secteur d'activité :

Personne en charge de la gestion des dossiers:

Nom :

Prénom :

Poste/Fonction :

Type de partenariat proposé en cas de demande du statut de membre actif :

Ex : Fourniture de matériel écologique à des tarifs préférentiels pour les membres de l'AFEE.

Date :

Signature/ Tampon



CHARTRE DE QUALITÉ DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

(Réservé aux artisans et entreprises de travaux.)

Par la présente, tous les membres de l'AFEE
s'engagent à :

1. Prendre en charge rapidement les demandes du client.
2. Proposer au client des travaux permettant de réaliser des économies d'énergie.
3. Respecter les normes en vigueur concernant la qualité et l'installation des matériaux et notamment les résistances thermiques obligatoires pour être éligible aux CEE.
4. Former régulièrement son personnel aux nouvelles techniques.
5. Etre titulaire d'un certificat RGE valide pour le type de travaux réalisé à la date de réalisation de l'opération.
6. Etablir un devis mentionnant les primes AFEE si elles sont sollicitées avant toute intervention.
7. Etablir une facture conforme au devis.
8. Etre titulaire d'une assurance décennale ainsi que d'une responsabilité civile professionnelle et s'engager à réaliser uniquement les ouvrages pour lesquels toutes les garanties obligatoires sont apportées.
9. Garantir la propreté du chantier.
10. Conseiller au mieux le client dans ses projets.

NOM/Société :

Date :

Signature/Tampon
Suivie de la mention « lu et approuvé »